

- a baissé depuis sans se stabiliser jusqu'en août 2021 (-22 m).

Au cours de cette période, on a constaté que :

- les baisses du niveau de nappe dans les forages sont corrélatives d'une diminution du débit d'exhaure des pompes ;
- **les pics de turbidité des eaux prélevées par les forages** sont associés soit à des évènements pluvieux d'intensité élevée (non représentés ici mais vérifiés), soit à des hausses brutales de débit des forages.

En octobre 2021, compte tenu de la turbidité persistante de l'eau prélevée sur ces forages, une unité de filtration a été mise en place.

Également, depuis 18/10/2021, le forage équipé d'une pompe de 60 m³/h a été équipé d'un variateur, ce qui permet d'adapter le débit de prélèvement à la charge hydraulique disponible dans le forage.

33

Cet équipement a contribué à la maîtrise de la turbidité de l'eau prélevée par les forages en limitant les rabattements et d'optimiser le fonctionnement de pompe en favorisant un prélèvement à débit moindre mais plus long

La mise en exploitation de la source de Font Pétugue de juillet à octobre 2022 a permis de limiter la pression sur la ressource exploitée par les forages de Vigne Groussière (28 m³/h, au lieu de 40 m³/h) et ainsi de limiter également la turbidité de l'eau prélevée par ces forages, hors périodes de pluie.

De fait, en novembre 2022, l'unité de filtration a été enlevée par la SAUR (matériel en location).

En conclusion, les travaux engagés par la CAPV ont eu une incidence positive à la fois sur la qualité de l'eau brute prélevée au niveau des forages de Vigne Groussière, ce qui a permis de supprimer un traitement, mais aussi sur la gestion de la ressource qui est désormais sollicitée en adéquation avec le besoin de la collectivité.

L'exploitation de la source de Font Pétugue permet une répartition des pressions sur les ressources en eau et participe ainsi à une meilleure gestion de ces ressources dans le cadre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la commune.

2.3.1.2. Transfert et traitement d'eau extérieure au bassin versant, en provenance de la commune de Néoules

- Travaux d'adduction

Des travaux d'adduction entre les communes voisines de Néoules et de Méoules-lès-Montrieux, opérationnels depuis 2012, ont été réalisés dans le but de palier aux problèmes récurrents rencontrés par la commune de Méoules dans son alimentation en eau potable, en particulier du fait des dépassements de la limite de qualité de la turbidité au niveau des forages de Vigne Groussière lors d'épisodes pluvieux de forte intensité.

La jonction des réseaux a été réalisée à la limite entre les 2 communes, sur l'ancien chemin de Méoules à Néoules.

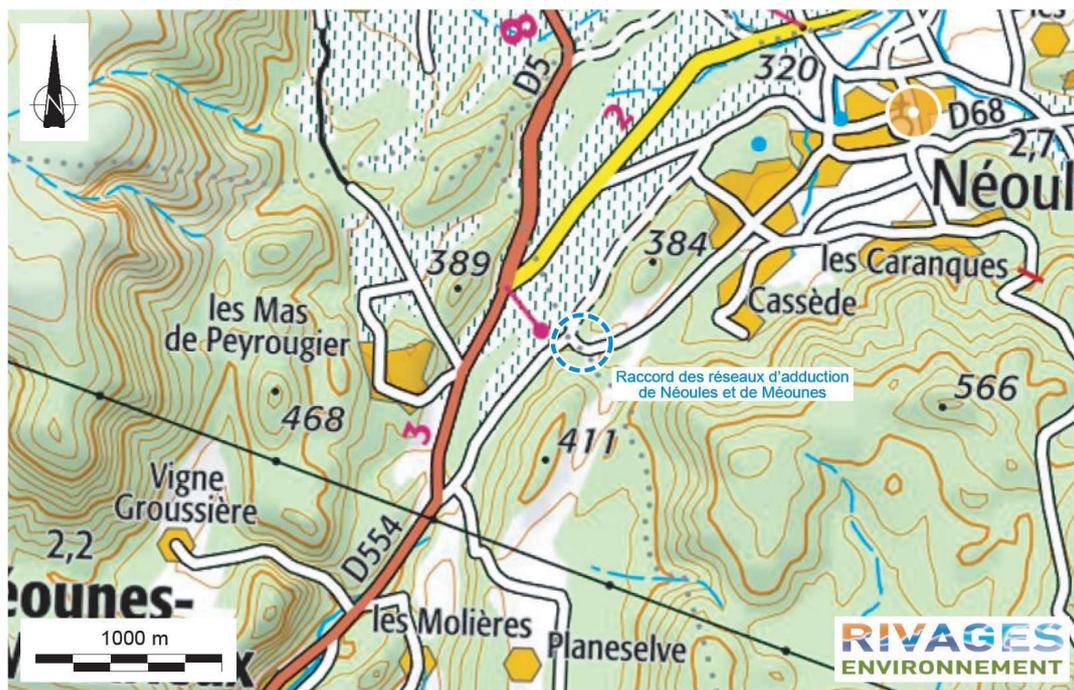


Figure 6. Localisation de la jonction des réseaux d'adduction entre les 2 communes voisines de Néoules et de Méoules-lès-Montrieux

- Convention de vente

Une convention de vente d'eau brute, entre les 2 communes, a été signée le 17 juillet 2015. Applicable depuis le 1^{er} janvier 2015, elle est arrivée à échéance le 30 juin 2022.

Une nouvelle convention a été signée entre la commune de Néoules et la CAPV, par signature le 18 mai 2022. Elle est effective depuis le 1^{er} juillet 2022 sur les 8 ans de la durée du contrat de DSP de Néoules, soit jusqu'au 30 juin 2030.

Cette convention a eu pour but de formaliser, de contractualiser et de limiter les ventes d'eau, en définissant de nouvelles modalités techniques, administratives et financières entre le vendeur (Néoules) et l'acheteur (CAPV).

- Origine des eaux

L'eau vendue provient des ouvrages de Néoules :

- Station de pompage du quartier des Clos (2 forages d'exploitation de capacité unitaire de 42 m³/h) ;
- Station de reprise de Font Marcellin (2 pompes immergées de capacité unitaire de 44 m³/h).

Les forages des Clos sont situés à 500 mètres à l'Ouest de la commune. Profonds de 80 mètres, ils sont protégés naturellement par une soixantaine de mètres de marnes et de calcaires argileux bajociens qui constituent un ensemble relativement imperméable. Les eaux proviennent des circulations dans les barres calcaires et dolomitiques du Lias constituant le soubassement de Thèmes.

Les forages de Néoules ont bénéficié :

- d'un avis favorable de l'hydrogéologue agréé Emile Colomb, daté du 1^{er} avril 1982, associé à la délimitation de périmètres de protection ;
- 2 avis du Conseil Départemental d'Hygiènes (CDH), datés du 07 avril 1993 et 08 décembre 1993 ;
- d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), daté du 24 janvier 2000 :
 - instaurant les périmètres de protection associés aux forages des Clos ;
 - autorisant un prélèvement global de 70 m³/h à raison de 1680 m³/jour ;
- d'une inscription aux hypothèques datée du 14 mars 2000.

Les périmètres de protections ont ainsi été définis et mis en place sur site.

- [Volumes de la convention](#)

Les volumes livrables maximums sont les suivants :

- Débit horaire journalier : 10 m³/h
- Volume journalier maximum : 240 m³/j
- Volume annuel maximum : 10000 m³/an

Il est précisé que les besoins du vendeur demeurent prioritaires.

- [Volumes livrés](#)

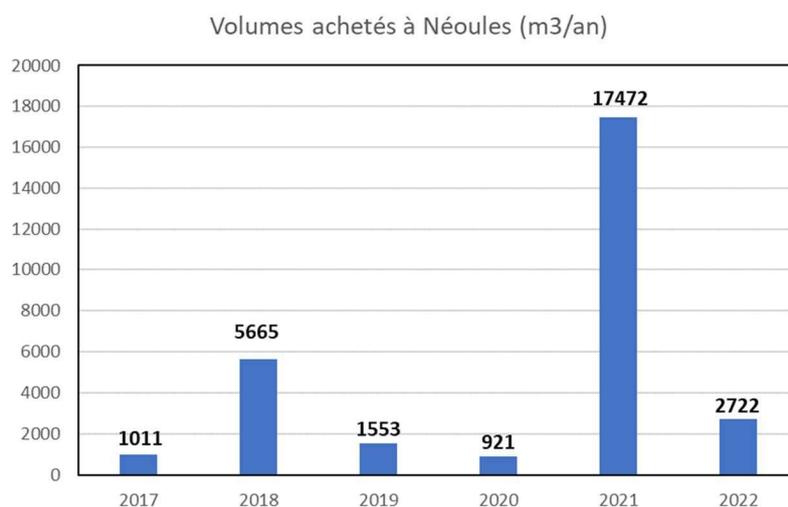


Figure 7. Volumes livrés par Néoules à Méounes

Les volumes livrés par Néoules à Méounes sont souvent limités (<2500 m³), mais peuvent être plus conséquent (5665 m³ en 2018), voire constitués une part significative de l'alimentation en période sèche (17472 m³ en 2021).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE

Mise en exploitation du captage de la source de Font Pétugue pour l'alimentation en eau potable de la commune de Méounes-lès-Montrieux.
Dossier de Déclaration d'Utilité Publique

Dans tous les cas, cette ressource extérieure demeure stratégique pour Méounes, en l'absence d'une sécurisation pérenne de son approvisionnement en eau potable.

- Contrôle des volumes livrés

Le point de livraison sur la conduite de distribution (PEHD Ø160 mm) est muni d'un système de comptage depuis l'année 2013.

Le compteur est placé dans un cadre enterré avec vannes de barrage amont et aval.

Le comptage est effectué tous les 6 mois par le vendeur (janvier et juillet).

Il n'y a pas d'engagement de pression de service au point de livraison.

Il revient à l'acheteur de s'assurer que les limites et références de qualité définies dans le Code de la santé publique sont respectées sur son réseau de distribution.

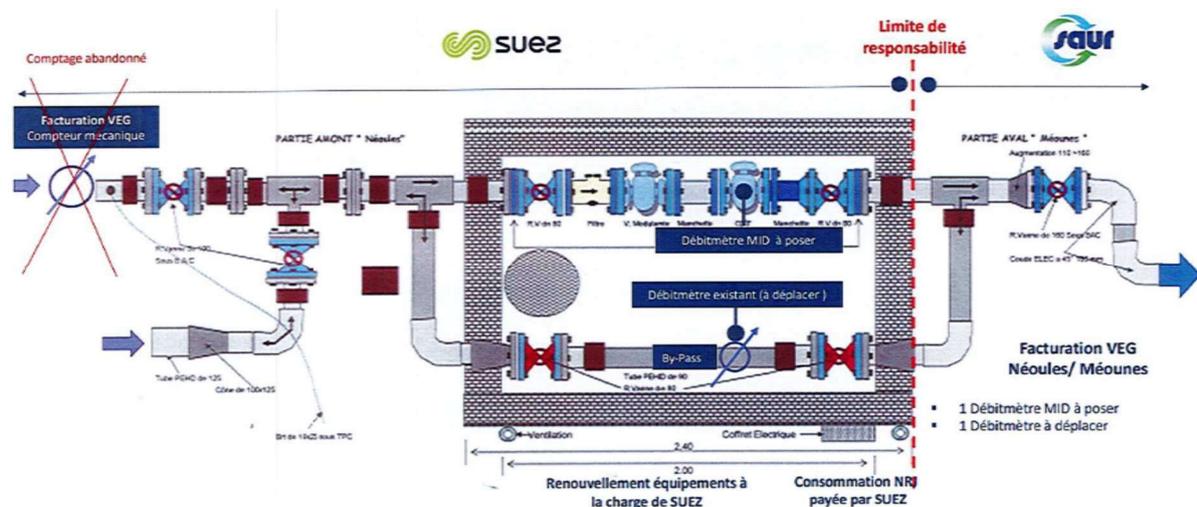


Figure 8. Equipements futurs du point de livraison de Néoules à Méounes

Des travaux de modification ont été effectués à la signature de la nouvelle convention, afin d'être conforme à la directive européenne MID, avec :

- dépose du débitmètre actuel et remplacement par un débitmètre avec afficheur déporté ;
- déplacement du débitmètre actuel sur le by-pass du débitmètre à poser ;
- mise en place d'un système d'acquisition et de télétransmission automatique des données vers le système de télégestion du délégataire ;
- dépose et abandon du débitmètre mécanique actuellement en place.

- Prix de l'eau livrée

Le prix de l'eau livrée est composé de :

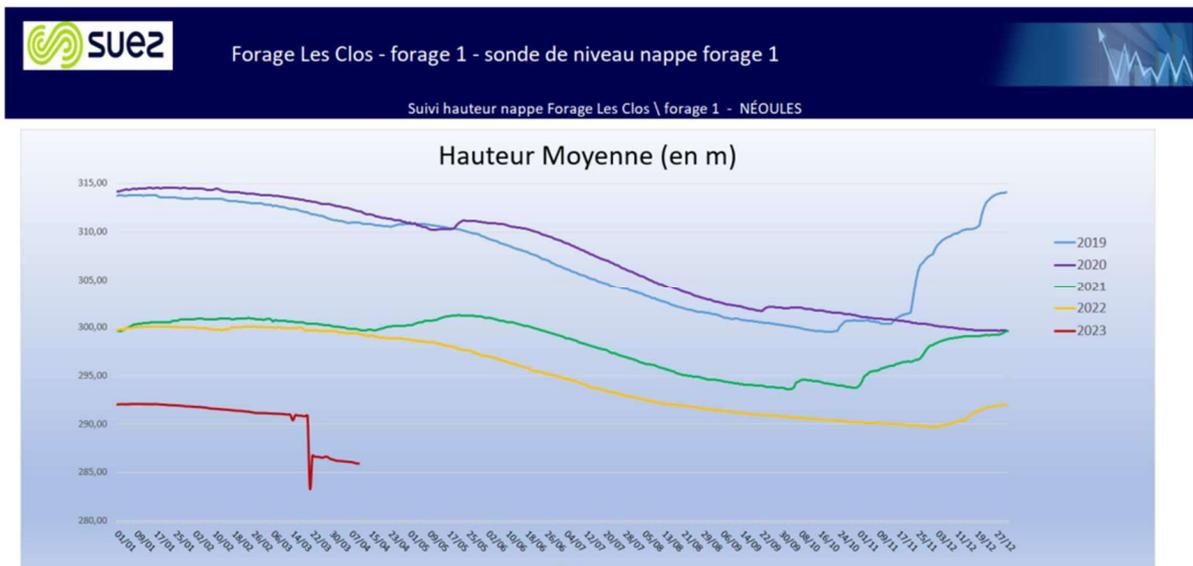
- Une part collectivité ;
- Une part délégataire ;
- Une part Agence de l'Eau.

- Durée de la convention

La convention prend fin à échéance du contrat de Délégation de service public de l'eau potable de la commune de Néoules, soit le 30 juin 2030.

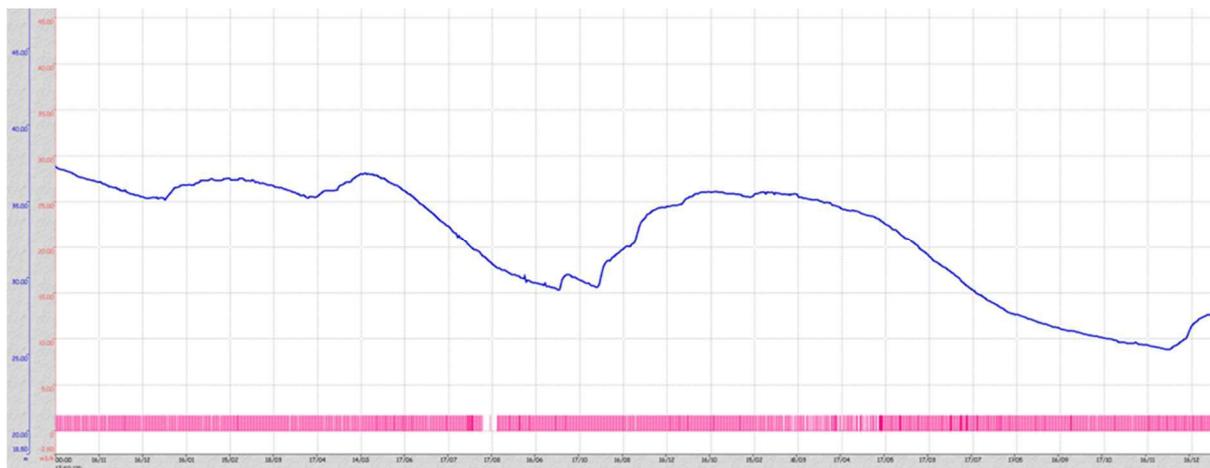
- Situation des ressources exploitées à Néoules

La commune de Méounes-lès-Montrieux est dépendante des achats d'eau faits auprès la commune de Néoules. Il importe donc de prendre en compte la disponibilité des ressources dont dispose cette commune.



L'évolution du niveau de nappe moyen du forage 1 des Clos sur la période 2019 - 2023 montre une baisse significative de la disponibilité de la ressource à partir de 2021 (-12 à -15 m), qui perdure puis s'accroît en 2022 (-4 puis -7 m), et qui s'accroît encore plus en 2023 (-8 à -14 m).

Soit une baisse du niveau de nappe de 30 m en 4 ans, ce qui est considérable.



Le détail de la chronique du niveau de nappe depuis 2020 montre une baisse des niveaux de plus hautes eaux et des niveaux de plus basses eaux, illustrant la vidange progressive du réservoir aquifère sollicité : l'aquifère apparaît en déficit structurel dans les conditions de sécheresse de cette période.

Au cours de l'été 2021, la baisse de la disponibilité de la ressource a créé une tension élevée sur la distribution de Néoules.

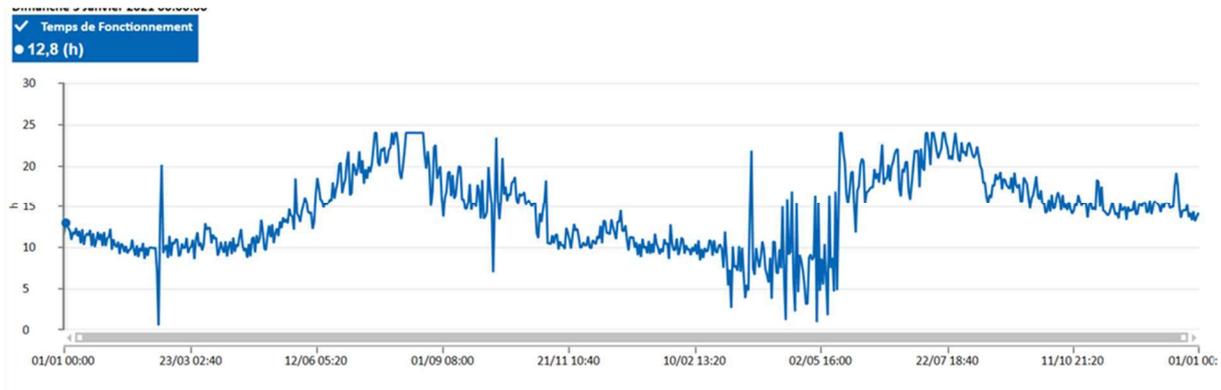


Figure 11. Chronique du temps de fonctionnement de la pompe équipant le forage 1 des Clos, commune de Néoules (source : SUEZ)

En parallèle à la sécheresse croissante, le temps de fonctionnement de la pompe équipant le forage 1 des Clos est resté élevé depuis l'été 2022, ce qui révèle une baisse de production des forages.

Cette baisse de production des forages couplée à l'augmentation des besoins en eau explique la difficulté de maintien du niveau du réservoir principal alimentant la commune.

En avril 2023, l'enlèvement des colonnes d'exhaure des deux forages d'exploitation a permis de constater que le tubage du forage 1 est en très mauvais état (trou et percement à plusieurs endroits), et nécessite une action à court terme qui reste à définir (réhabilitation ou réalisation d'un nouveau forage à proximité dans le PPI). Le tubage du forage 2 apparaît dans un état correct.

Compte tenu de la baisse significative des niveaux de nappe, les pompes des 2 forages vont être remplacées avant l'été 2023 par des pompes adaptées à la nouvelle HMT et seront asservies par variateur. Il s'agit d'une évolution similaire à celle connue par les forages de Vigne Groussière entre 2021 et 2022.

Dans le cadre actuel de la raréfaction de la ressource, le délégataire Suez étudie la possibilité de secourir Néoules par la pose de canalisation provisoire (aérien) :

- 3.5 km par le réseau de la Roquebrussanne ;
- 4 km par le réseau de Rocbaron.

Le délégataire Suez déclare également l'arrêt de la vente d'eau « automatique » à Méounes : la vente d'eau sera désormais déclenchée, ou pas, en fonction de la situation, sur appel téléphonique.

2.3.1.3. Les sources de la Mère des Fontaines et de la Servie

Les sources de la Mère des Fontaines, et de la Servie, ont bénéficié d'un avis favorable de l'hydrogéologue agréé Gérard GUIEU, daté du 28 mars 1979, à l'utilisation de l'ouvrage existant pour l'alimentation en eau potable de la commune de Méounes.

La source de la Servie a été exploitée, très certainement par mélange avec les eaux de la source de Font Pétugue, lors des pics de turbidité des eaux des forages de Vigne Groussière, mais aussi en période de basses eaux de la nappe exploitée par les forages en particulier au cours de la période 2004-2008.

La source de la Servie est réputée se tarir fortement en période sèche, de sorte que son exploitation seule ait été jugé peu pertinente.

Par ailleurs, cette source est réputée très vulnérable, de sorte qu'elle ait été jugée non protégeable par les services de l'Etat.

La source de la Mère des Fontaines correspond très certainement à l'ancien nom de la source de Font Pétugue, compte tenu de l'ampleur de sa vasque et de l'importance de son débit. Mais aucun document antérieur ne permet de valider cette hypothèse. C'est pourquoi elle reste dénommée telle que dans ce dossier.

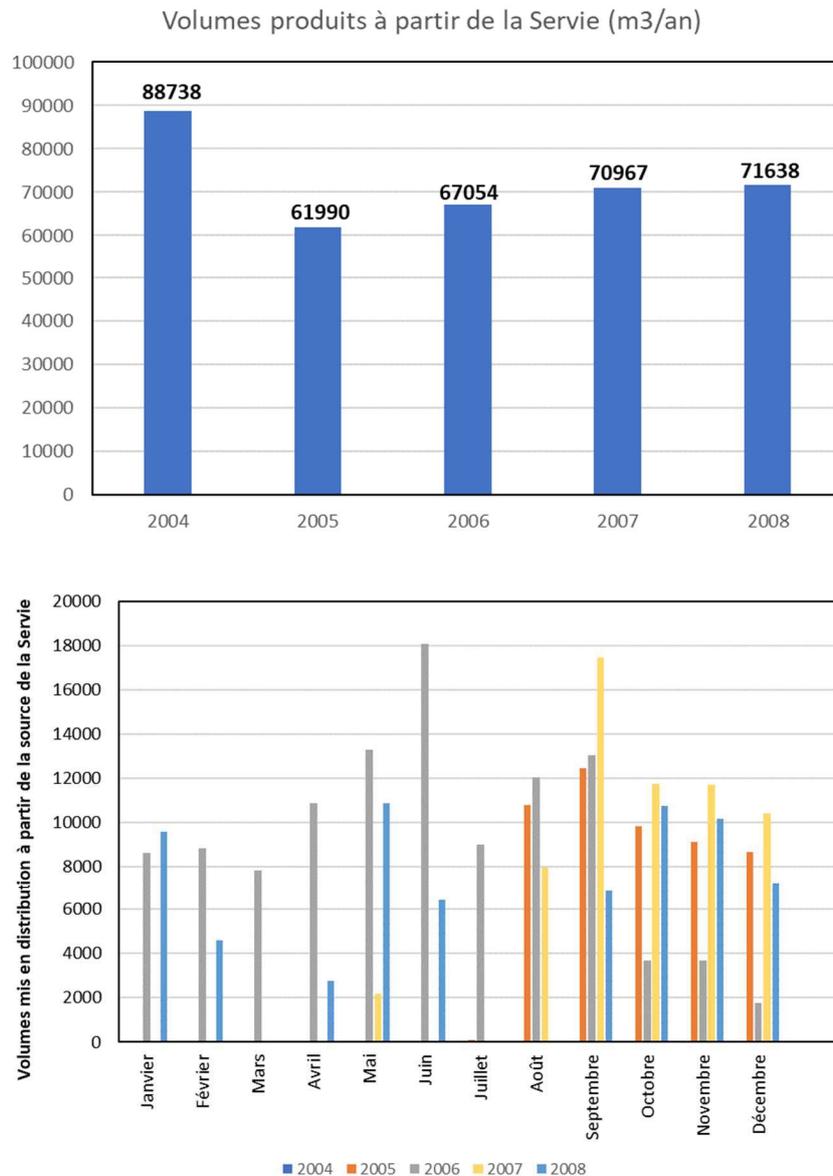


Figure 12. Volumes mis en distribution à partir de l'eau de la source de la Servie

Du point de vue opérationnel, une bêche mélangeant les eaux de la source de la Servie et de Font Pétugue était équipée de deux pompes à débit variable, fixé à 45 m³/h, fonctionnant en alternance et remontant l'eau de la bêche de mélange vers le réservoir du vallon.

Les pompes de la bêche de mélange étaient asservies au niveau du réservoir.

Cette source n'est actuellement plus exploitée compte tenu de sa trop grande vulnérabilité et de son apport quantitatif très variable.

2.3.1.4. La source de Font Pétugue

La source de Font Pétugue a été exploitée ponctuellement dans le passé avec les volumes mis en distribution suivant :

- Jusqu'en 2008 compris : 203 303 m³
- 2009 : 038 423 m³
- 2010 : 028 997 m³
- 2022 : 028 442 m³
- 2023 : 002 520 m³

Il n'y a pas de détail concernant les volumes prélevés antérieurement à 2009. Toutefois, compte tenu de la sécheresse importante de la période 2002-2007, il est probable que la source ait été exploitée durant 6 mois chacune de ces années, soit environ 40 000 m³ par an de 2005 à 2009.

Parmi les exploitations récentes :

- les volumes prélevés en 2022 relèvent d'une exploitation temporaire, en urgence, après demande auprès des services de l'Etat et mise en œuvre des préconisations de l'hydrogéologue agréé ;
- les volumes prélevés en 2023 relèvent des essais de pompage de longue durée (72h) préconisés par l'hydrogéologue agréé.

2.3.2. Capacité de stockage

La commune possède 3 réservoirs :

- le **réservoir du Vallon** ou réservoir communal, d'une capacité de 500 m³, situé à 310 m NGF, pouvant être alimenté par la source de Font Pétugue (290 m NGF) et les forages de Vigne Groussière (330 m NGF), et qui dessert le village et ses alentours ;
- le **réservoir de Peyrougère** ou réservoir communal, d'une capacité de 300 m³, situé à 380 m NGF, pouvant être alimenté par les forages de Vigne Groussière et les achats d'eau de Néoules, et qui dessert le village et ses alentours ;
- le **réservoir de la Capelière**, d'une capacité de 300 m³, situé à 424 m NGF, alimenté par le réservoir du Vallon via la bêche de la Capelière (296 m NGF), et qui dessert uniquement le hameau de la Capelière, le hameau Le Matheron, le hameau de Beaumont étant directement desservie via la bêche de la Capelière.

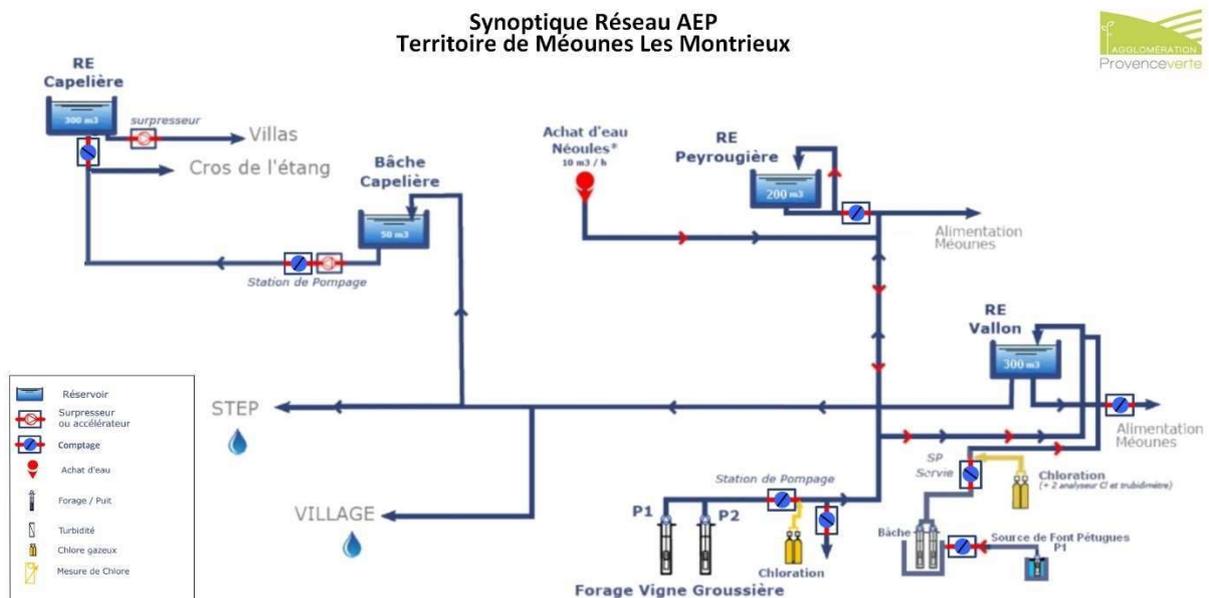


Figure 13. Synoptique altimétrique du réseau futur d'eau potable de Méounes-lès-Montrieux (CAPV, 2023)

Le schéma directeur à venir permettra de définir si les réservoirs existants offrent une capacité suffisante pour permettre la distribution dans des conditions normales d'exploitation et de satisfaction des besoins actuels.

2.4. Localisation géographique et accès du site de projet

Le captage objet de la présente demande, ainsi que les installations connexes de refoulement, de traitement et de distribution, sont toutes situées au Nord de la commune à proximité immédiate du lieu-dit La Font Petugue, mais en 2 sites différents.



Figure 14. Localisation des installations de pompage (captage) et de traitement (nouveau local technique) relatifs à la source de Font Pétugue

L'accès au captage se fait par la route RD554 qui traverse la commune de Méounes, en se garant au parking de l'hôtel restaurant « La Source », puis directement à pied par un petit pont qui traverse le cours d'eau La Lone.

L'accès au local technique intégrant les installations de traitement se fait par la route RD554 puis par la route goudronnée qui part du carrefour situé en l'hôtel restaurant « La Source » vers le Sud. Le local technique est alors directement accessible à pied.

Les coordonnées approximatives du captage sont les suivantes (d'après Geoportail de l'IGN) sont :

Lambert 93	X : 941 531,11	Y : 6 247 537,37
GPS :	Lg : 05°58'29.35"E	Lt : 43°17'09.80"N
Altitude	282,84 m NGF	



Figure 15. Captage de la source de Font Pétugue le 26 janvier 2023

• Localisation parcellaire

Les installations prévues au projet sont implantées sur les parcelles sur la commune de Méounes :

- les installations de captage sont incluses dans le domaine public ;
- les installations de traitement, ainsi que la bâche de reprise de la Servie, sont incluses dans la parcelle n°490, section A, propriété de la commune de Méounes.

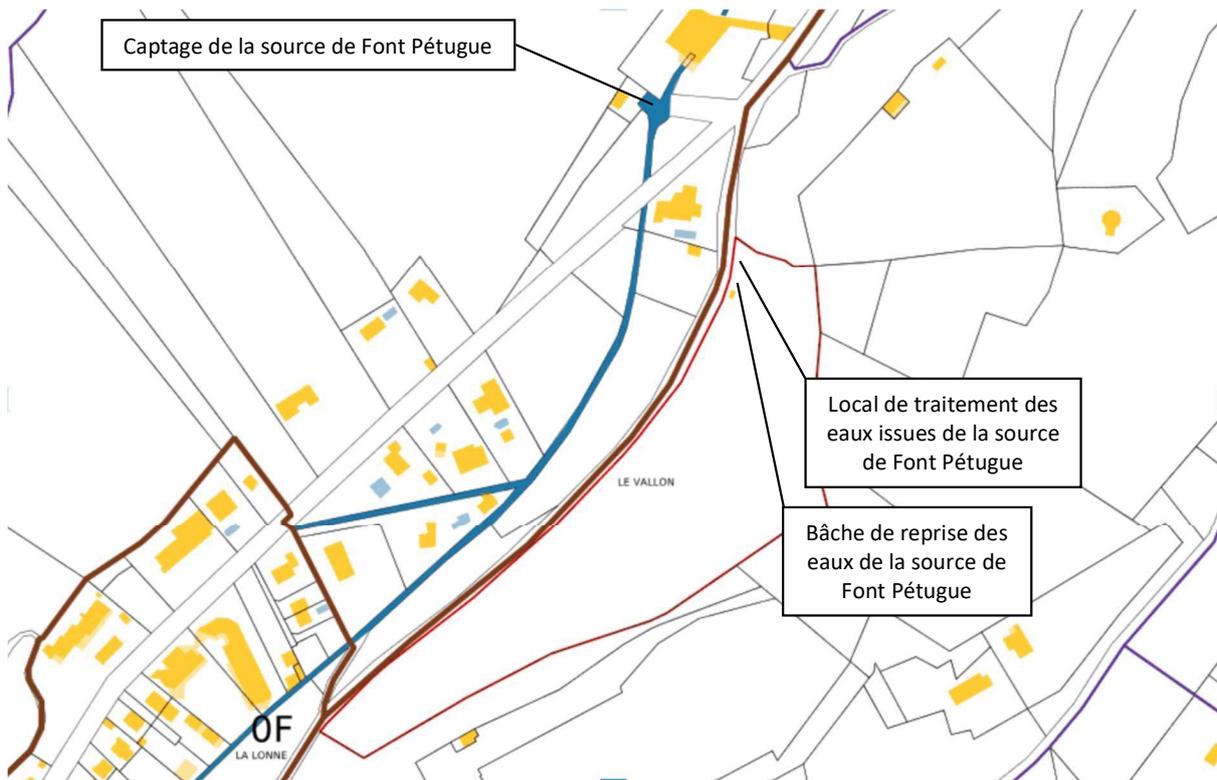
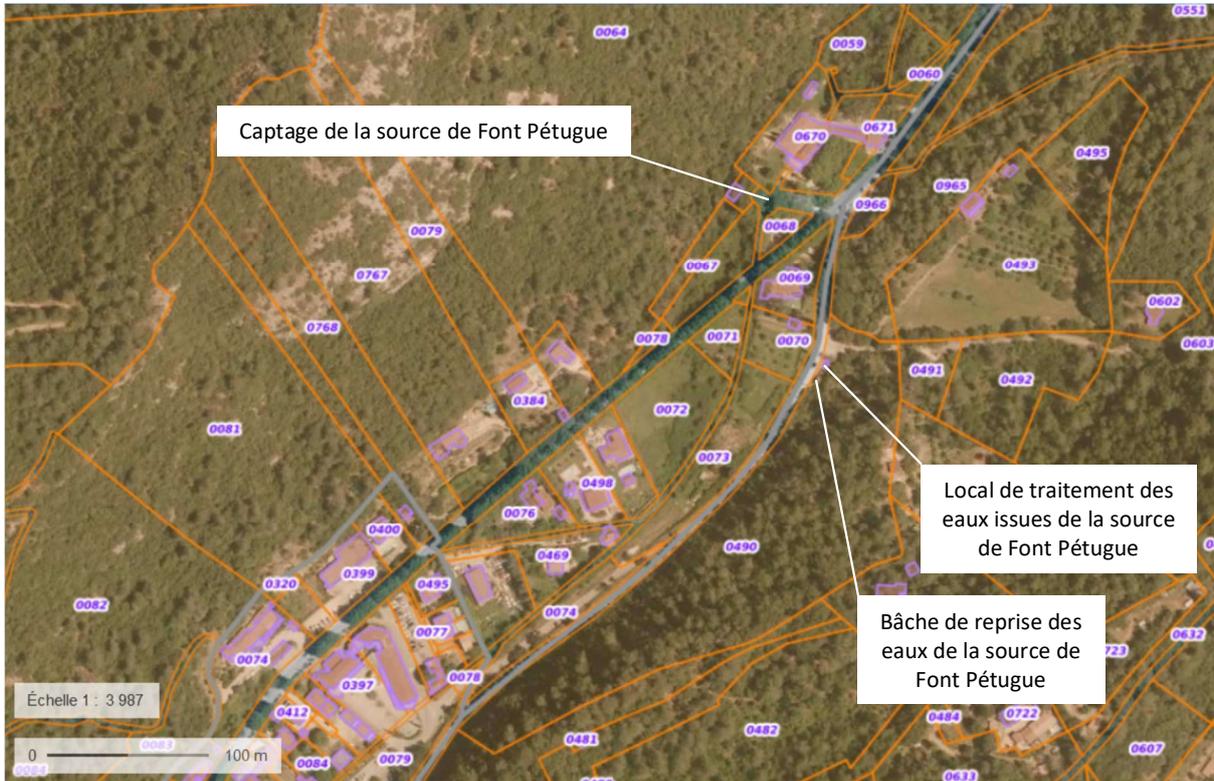


Figure 16. Localisation sur fond parcellaire et photo aérienne des installations liées au projet

- Installations de production et de stockage

Les installations existantes sont les suivantes, et ce conformément à l'avis de l'hydrogéologue agréé daté du 24 septembre 2021 :

- concernant la production :

/ équipement du captage (pompe immergée de 35 m³/h, colonne d'exhaure) ;

/ colmatage du trou de vidange de la vasque avec un objectif de mesure de niveau d'eau dans la vasque pour alerte intrusion d'eaux externes combiné au prolongement de trop-plein en-dehors de la vasque ;

/ suivi en continu de la production : volumes prélevés, niveau d'eau dans le captage, turbidité, pH, température et analyse du taux de chlore, avec acquisition automatique des données et leur télétransmission en supervision chez le délégataire ;

- concernant le refoulement de l'eau captée :

/ étanchéité de la conduite de refoulement assurée par la mise en place d'une cuve résine en chemisage de l'ouvrage béton ;

/ refoulement de l'eau de Font Pétugue jusqu'à la bêche dite de la Servie, qui recevra uniquement l'eau de Font Pétugue ;

/ traitement de l'eau prélevée au chlore gazeux avec analyseur de chlore en continu traitée au niveau du nouveau local technique situé au droit de la bêche dite de la Servie ;

- concernant la distribution :

/ refoulement de l'eau traitée jusqu'au réservoir du vallon qui alimente directement une partie de la commune, le village, et la bêche de la Capelière. Ce dernier alimente le réservoir de la Capelière qui alimente des villas ainsi que le Cros de l'Etang.

- concernant la mise en œuvre des périmètres de protection de la source :

/ autour du captage : présence d'une clôture normalisée de type semi rigide d'une hauteur de 2 m, renforcée en partie basse ou ensouillée, pour bloquer le passage des animaux ;

/ le long de la clôture périphérique : présence d'un bourrelet de terre pour dévier du captage les eaux de ruissellement en provenance du versant au moment des précipitations.

2.5. Estimation de la population desservie

- Schéma directeur disponible

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable le plus récent réalisé pour la commune de Méounes-lès-Montrieux date de juillet 2007.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable le plus récent réalisé pour la commune de Néoules date de mai 2010.

- Capacité totale de production

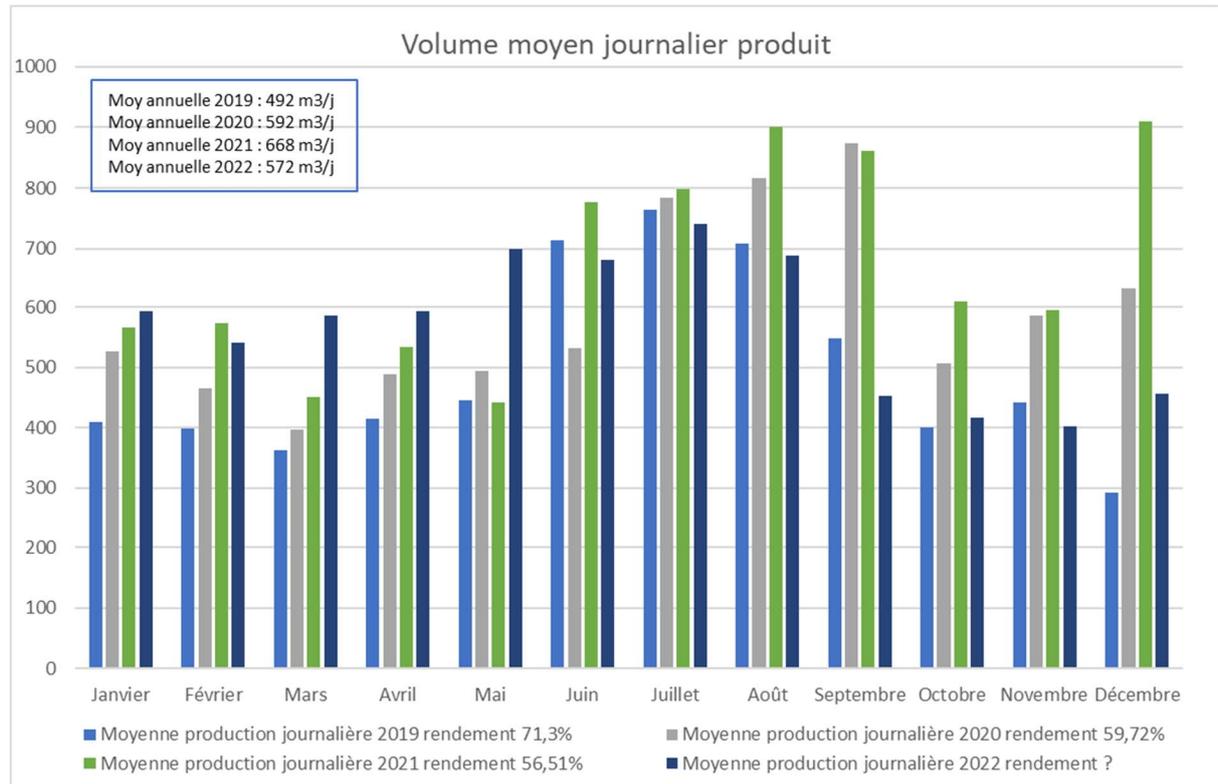


Figure 17. Volume mensuel moyen produit (source du graphe : CAPV)

Les volumes produits pour l'eau potable provenaient, jusqu'à juin 2022, des deux forages de Vigne Groussière, avec la production de volumes instantanés maximums de 70 m³/h, de volumes annuels moyens de 200 000 m³ sur la période 2017-2020.

Les autres volumes produits proviennent de la commune de Néoules, via La Convention de vente en gros établie pour complément de sécurisation, pour des volumes de 10 m³/h, 240 m³/j et 10 000 m³/an, à partir de la connexion entre les deux réseaux située quartier Camp Bernard en limite des deux communes.

Méounes dispose d'une capacité totale de production :

- Instantané de 80 m³/h ;
- Production moyenne : 580 m³/j ;
- Production en période de pointe : 981 m³/j ;
- Production annuelle : 210 000 m³/j.

En outre, Méounes dispose d'une capacité totale de stockage d'environ 900 m³.

- Rendement net du réseau

Sur la période 2017-2020, le rendement net du réseau de distribution (indicateur 104.3) est de 65,27% en moyenne (entre 71,28% en 2019 et 59,7% en 2020).

En 2021, ce rendement est de 56,51 %.

- Volume mis en distribution

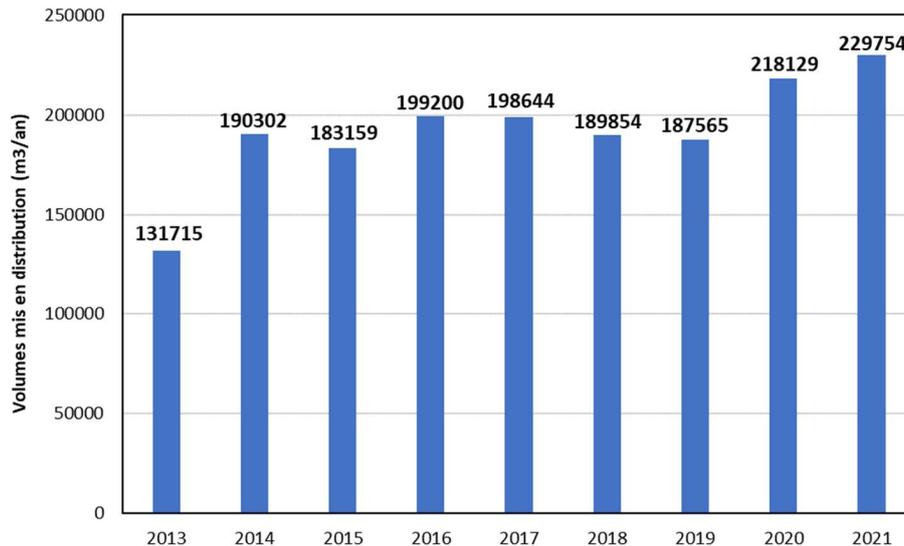


Figure 18. Volume distribué annuel (source des données : CAPV)

Sur la période 2017-2021, le volume annuel moyen vendu est de 129 344 m³.

- Population à desservir

En 2017 :

- l'INSEE recense une population de 2 172 résidents, augmentée de 871 habitants saisonniers.

En 2020 :

- la population à desservir est estimée à 2165 habitants en période creuse (968 abonnés), soit une augmentation de 368 habitants (+20%) depuis la réalisation du schéma directeur pour la commune de Méounes-lès-Montrieux ;
- le surcroît de population saisonnière est estimé à 871, soit une population totale à desservir en période de pointe estivale de **3036 habitants**.

En 2021 :

- le service de l'eau potable compte 969 abonnés et le service assainissement 624 abonnés.

- Besoin

Le besoin d'eau pour alimenter la commune de Méounes est estimé à :

- en moyenne 600-700 m³/j ;
- **en pointe 850 m³/j, soit à peine moins que la capacité théorique de production des forages et la capacité de stockage.**

En conséquence, les volumes objets de la demande sont les suivants :

Volume annuel maximum :	190 000 m ³ /an
Volume journalier maximum :	840 m ³ /j
Débit instantané :	35 m ³ /h

2.6. Bilan coût-avantage au regard de projets alternatifs

2.6.1. Prélèvement d'eau superficielle sur le cours d'eau La Lône

Le bassin superficiel du Gapeau, et donc son cours d'eau principal et ses principaux affluents, est intégralement classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) définie par arrêté préfectoral du 31 mai 2010, reprise dans le SAGE Gapeau.

Un prélèvement supplémentaire dans le cours d'eau n'est donc pas envisageable compte tenu du contexte réglementaire actuel.

2.6.2. Prélèvements au niveau de la source de la Servie

Jusqu'en 2014, les sources de Pont Pétugue et de la Servie ont été utilisées ponctuellement en secours lors d'épisodes de turbidité des forages de Vigne Grossière.

Elles étaient mélangées au niveau de la bêche de la Servie, puis mises en distribution.

La source de la Servie, située en contexte péri-urbain, a connu un épisode de pollution. Présentant une vulnérabilité très élevée, elle a depuis été déclarée non protégeable par les services de l'Etat.

La reprise de l'exploitation de cette source ne constitue donc pas un projet alternatif crédible.

2.6.3. Accroissement du transfert d'eau en provenance de la commune de Néoules

A partir de 2015, des achats d'eau par Méounes-lès-Montrieux à Néoules ont été utilisés en secours lors d'épisodes de turbidité des forages de Vigne Grossière et lors des périodes longues de très basses eaux.

Une convention de vente d'eau brute, entre les 2 communes, a été signée le 17 juillet 2015. Elle a formalisé les ventes d'eau brute en définissant les modalités techniques, administratives et financières entre le vendeur (Néoules) et l'acheteur (Méounes-lès-Montrieux). Applicable depuis le 1^{er} janvier 2015, elle est arrivée à échéance le 30 juin 2022.

Une nouvelle convention a été signée entre la commune de Néoules et la CAPV, par signature le 18 mai 2022. Elle est effective depuis le 1^{er} juillet 2022 sur les 8 ans de la durée du contrat de DSP de Néoules, soit jusqu'au 30 juin 2030.

L'eau vendue provient des ouvrages de Néoules :

- Station de pompage du quartier des Clos (2 forages d'exploitation de capacité unitaire de 42 m³/h) ;
- Station de reprise de Font Marcellin (2 pompes immergées de capacité unitaire de 44 m³/h).

Les forages des Clos sont situés à 500 mètres à l'Ouest de la commune. Profonds de 80 mètres, ils sont protégés naturellement par une soixantaine de mètres de marnes et de calcaires argileux bajociens qui constituent un ensemble relativement imperméable. Les eaux proviennent des circulations dans les barres calcaires et dolomitiques du Lias constituant le soubassement de Thèmes.

Les volumes livrés maximums sont les suivants :

- Débit horaire journalier : 10 m³/h
- Volume journalier maximum : 240 m³/j
- Volume annuel maximum : 10000 m³/an

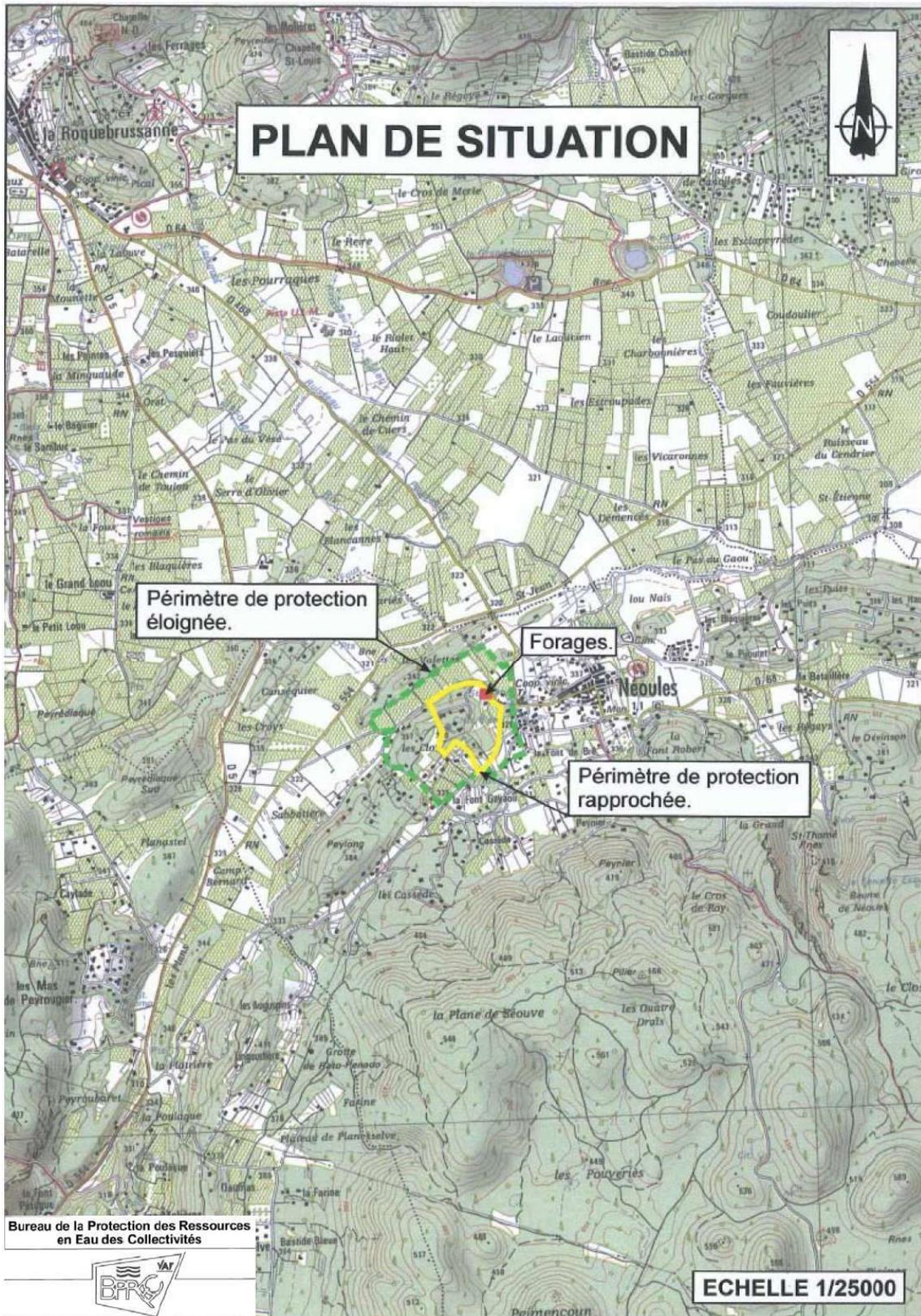


Figure 19. Localisation et contour des périmètres de protection des forages de Clos sur la commune de Néoules

Il est précisé que :

- les besoins du vendeur (Néoules) demeurent prioritaires ;
- ces transferts d'eau de Néoules à Méounes ont été sollicités jusqu'aux limites de la convention et de la capacité de production de Néoules au cours de l'année 2021, montrant les limites d'une telle sécurisation pour l'approvisionnement en eau potable de la commune de Méounes mais aussi de Néoules ;
- il n'est actuellement pas envisagé de redéfinir les modalités de ce transfert, en particulier à la hausse, du fait des coûts induits par de nouveaux travaux d'adduction entre les deux communes et du manque de ressource disponible à Néoules ;
- la commune de Néoules envisage actuellement de sécuriser son alimentation en eau potable, qui a été fragilisée par le triple effet :
 - d'une augmentation de la demande sur sa commune ;
 - d'une baisse des ressources disponibles au niveau de sa commune ;
 - d'une demande soutenue par le besoin de transfert à Méounes.

Les achats d'eau de Méounes à Néoules constitue déjà un projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la commune de Méounes. Il ne s'agit donc pas d'un projet alternatif à l'exploitation de la source de Font Pétugue.

2.6.4. Recherche d'une nouvelle ressource sur la commune de Méounes

La recherche d'une nouvelle ressource en eau souterraine est envisagée sur la commune de Méounes-lès-Montrieux compte tenu des potentialités pressenties.

Toutefois, il s'agit d'un projet de moyen termes du fait :

- de la complexité toute particulière de la géologie de ce territoire, qui demandera du temps et des moyens d'investigations pour trouver le meilleur emplacement d'un nouveau forage ;
- du délai inhérent à tout projet de recherche en eau qui s'évalue entre 3 à 5 ans entre le début des recherches et l'abstention des arrêtés d'autorisation ;
- du coût des travaux propres à ce type de projet, qui nécessite une étude préalable poussée afin d'être optimiser ;
- de l'incertitude des résultats d'une telle recherche sur la qualité des eaux, en particulier sur la présence d'eaux sulfatées dans le Trias moyen.

Le projet de recherche d'une nouvelle ressource en eau souterraine n'apparaît donc pas comme un projet alternatif à court termes à l'exploitation de la source de Font Pétugue. Il s'agit plutôt d'un projet à moyen termes dont l'avenir montrera s'il s'agit d'un projet de sécurisation ou de substitution des forages actuellement en exploitation.

2.6.5. Achat d'eau à la Société du Canal de Provence

Des achats d'eau du Verdon acheminée par le réseau de la Société du Canal de Provence, et le traitement de cette ressource en eau, pourraient sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune.

Toutefois, en l'état, le réseau SCP apparaît relativement éloigné de la commune de Méounes.

Par ailleurs, la SCP déclare que le maillage entre les bassins Issole et Gapeau n'est pas, pour l'instant, dans ses projets.

Enfin, compte tenu de l'ampleur de tels travaux d'adduction, il ne pourrait s'agir que d'un projet à long termes, qui pour l'instant n'a aucune réalité.

2.6.6. Conclusion

Le projet de mise en exploitation de la source de Font Pétugue apparaît comme le projet le plus sûr, le plus rapide, et le moins coûteux, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Méounes-lès-Montrieux.

L'incidence environnementale propre au projet est limitée au débit soustrait au cours d'eau de La Lône puisque :

- les aménagements de production, de refoulement et de traitement, bien que sommaires, existent déjà ;
- le traitement n'induit pas de rejet supérieur à l'existant.